

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3011-AJSPA**Objectif de la formation :**

Cette journée de sensibilisation est complémentaire aux formations conforme à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle a pour but de faciliter le suivi administratif (documents, dossiers) des opérations exposants les travailleurs au risque d'exposition aux fibres l'amiante en vertu de l'article R4412-94, 2° du décret du 4 mai 2012, et de répondre aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144)

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec le personnel d'encadrement, le personnel administratif peut être amené à :

- Assurer le suivi et la transmission des dossiers des travailleurs exposés au risque amiante (formation, suivi individuel renforcé)
- Assurer la transmission des documents réglementaires (Mode opératoire, notice de poste, etc.)
- Récupérer auprès des donneurs d'ordre les documents de repérage de l'amiante
- Préparer les plans de prévention des risques (PPSPS)
- Passer les commandes de mesures d'empoussièrement
- Gérer le suivi administratif des déchets amiante

Public concerné :

Le personnel administratif des entreprises qui effectuent des interventions sur des matériaux et produits susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

Prérequis :

- Maîtrise orale et écrite du français.
- Être âgé de plus de 18 ans

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum

Accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques :

- Identifier l'ensemble des documents réglementaires
- Diffuser et transmettre les documents réglementaires auprès des différents acteurs
- Connaître les obligations des donneurs d'ordre et de l'employeur
- Suivre les documents de traçabilité des déchets
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques

Démarche et modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et études de situations de travail en salle de formation (vidéoprojection, diaporama)
- Échanges avec les participants, retour d'expériences



**Amiante SS4 / Sensibilisation personnel administratif à la prévention du risque amiante
sous-section 4**

Personnel administratif

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3011-AJSPA

Programme de la formation :

- L'enjeux de l'amiante
- Le PPSPS
- L'obligation de formation des encadrants et des opérateurs
- Les Fiches individuelles d'exposition des travailleurs
- Le Suivi Individuel Renforcé
- Commander des mesures d'empoussièrement (évaluation des risques)
- Le mode opératoire, la notice de poste
- Le suivi administratif des déchets
- Le rôle du CSE

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

Modalités d'évaluation et de suivi :

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Documents délivrés après la formation

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

Formateurs :

Expert en maîtrise du risque amiante